



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 février 2026
Convocation du : 30 janvier 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le douze février à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Thomas BLACTOT pouvoir à Sylvie GUSTIN, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Bernard HAESBROECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory PICKEU

DE26_022

FINANCES

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

OPÉRATION COMPTABLE N°23

« RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC »

MODIFICATION

Autorisation - Approbation

Par délibération DE22.181 du 24 novembre 2022, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la rénovation de l'éclairage public. Elle a ensuite été modifiée par la délibération DE23.050 du 31 mars 2023, DE24.026 du 25 mars 2024 et DE25.026 du 13 mars 2025.

La rénovation de l'éclairage public et des installations connexes consiste à mettre en sécurité les installations, à remplacer les lanternes actuelles par des lanternes LED moins énergivores et améliorer une partie du patrimoine de la ville.

Les travaux de mise en sécurité et de remplacement de lanterne se déroulent sur les années 2024, 2025 et 2026 dans le cadre d'un marché public global de performance avec l'entreprise SATELEC.

En 2026, la Métropole Européenne de Lille a prévu de poursuivre et/ou de réaliser plusieurs opérations de rénovation et d'aménagement de la voirie sur notre commune.
La ville accompagne ces opérations métropolitaines en rénovant l'éclairage public de ces espaces.

L'AP/CP est donc appelée à évoluer, tant en termes financiers qu'en termes calendaires.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP			
		2022	2023	2024	2025
Rénovation de l'éclairage public	3 100 000 €	17 892 €	1 082 108 €	1 000 000 €	1 000 000€

AP/CP actuelle :

Libellé programme	Montant de l'AP	Montant des CP		
		Réalisés en 2022	Réalisés en 2023	Réalisés en 2024
Rénovation de l'éclairage	4 439 222,06 €	17 892 €	12 819 €	1 361 499,06 €
		Montant des CP		
		2025		2026

public	1 580 765 €	1 466 247 €
--------	-------------	-------------

Nouvelle l’AP/CP :

Libellé programme	Montant de l’AP	Montant des CP		
		Réalisés en 2022	Réalisés en 2023	Réalisés en 2024
Rénovation de l’éclairage public	4 770 255,17 €	17 892 €	12 819 €	1 361 499,06 €
		Montant des CP		
		Réalisés en 2025		2026
		1 494 881,13 €		1 883 163,98 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De modifier l’autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu’indiquée dans le tableau ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS